

**FICHE TECHNIQUE**

**HELIOSOL®**  
*L'éco-adjuvant pour traiter toujours juste*

**DEFINITION**

Adjuvant des traitements de protection des cultures de type herbicides, fongicides, insecticides et régulateurs de croissance.

Accroît le volume de bouillie retenue, améliore la distribution du traitement sur la cible, la qualité de pulvérisation et ainsi l'efficacité des traitements.

Possède la mention "limitation de la dérive".

Très sélectif, Heliosol® s'utilise avec les produits à action systémique, pénétrante ou de contact. Adjuvant non ionique de pH neutre, il est compatible avec la grande majorité des produits de protection des cultures, ainsi qu'avec les principaux engrais foliaires.

**COMPOSITION**

665 g / l d'alcools terpéniques

100 % d'origine végétale

**PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Liquide limpide de couleur jaune clair  
Concentré émulsionnable (EC)  
pH = 6,5  
Non ionique

Emulsionnable dans l'eau très facilement  
Stable jusqu'à - 10° C  
Non inflammable  
Facilement biodégradable, selon la méthode OCDE 301 F

**FONCTIONS**

Rétenteur  
Étalant  
Pénétrant (produits hydrophiles)  
Sécurise les traitements en cas de pluie  
Action anti-moussante

Améliore la qualité des bouillies  
Améliore la qualité de pulvérisation  
- limitation de la dérive  
- homogénéisation de la lame

## HOMOLOGATION

Autorisation de vente en France n° 7200313.

Homologué avec les bouillies herbicides, fongicides, insecticides et régulateurs de croissance.

Mention "limitation de la dérive".

Doses homologuées, avec bouillie :

- |                             |            |                |            |                                     |
|-----------------------------|------------|----------------|------------|-------------------------------------|
| • Herbicides                | 0,5 l / hl | • Fongicides   | 0,2 l / hl | } base 1000 l / ha,<br>soit 2 l max |
| • Régulateurs de croissance | 0,5 l / hl | • Insecticides | 0,2 l / hl |                                     |

Volume de bouillie / ha	Doses recommandées Grandes Cultures	Doses recommandées Vigne
< 50 litres	0,1 - 0,2 l / ha	0,1 - 0,2 l / ha
50 à 100 litres	0,2 – 0,5 l / ha	0,2 – 0,5 l / ha
100 à 250 litres	0,5 – 0,75 l / ha	0,5 – 0,75 l / ha
>250 litres	0,75 l / ha	0,75 l / ha

## CLASSEMENT

Xi - irritant pour les yeux (R36)

Redevance sur pollutions diffuses : 0 € / l

Eco-toxicologie : non classé

DAR : cf DAR produit associé

DRE : 24 heures

## ENVIRONNEMENT

Facilement biodégradable.

Conforme à la norme NF T 60-720 (2003) "caractérisation des qualités environnementales des adjuvants phytosanitaires d'origine végétale".

Limite les pertes au sol.

Produit utilisable en Agriculture Biologique conformément au règlement CEE n° 837/2007 et au référentiel National Organic Program (NOP) USA.

## RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

Verser HELIOSOL® en premier dans la cuve. Voir autres instructions sur l'étiquette.

Conserver hors de portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Contient du dipentène. Peut déclencher une réaction allergique.

PRODUIT POUR LES PROFESSIONNELS : respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi.

## CONDITIONNEMENTS

Bidon 5 litres (par carton de 4) : code article 3143

Jerrycan 20 litres : code article 3144

Fût 120 litres : code article 3145

Container 1000 litres : code article 3146

